

Monsieur le président, puis-je vous faire remarquer qu'il est cinq heures?

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Je crois, Votre Honneur, que l'honorable représentant est le dernier orateur. Je me demande s'il ne pourrait pas mettre fin à son discours en une phrase ou deux, après quoi, nous pourrions adopter le bill.

M. Pigeon: D'accord!

(Texte)

M. Perron: Merci, monsieur le président. Je terminerai bientôt mes remarques.

Quand on lit certaines remarques dans les journaux, on sous-entend que la province de Québec a, encore une fois, revendiqué injustement, à l'endroit d'Ottawa, des montants d'argent dont elle a absolument besoin.

Ce n'est pas là la situation. J'ai donné tout à l'heure quelques chiffres, et je tiens à ce qu'ils soient inscrits au hansom. En ce qui a trait à ces chiffres, on n'a pas obtenu plus que la part qui nous revient. Bien au contraire, nous sommes plus bas que la moyenne qui est au moins \$10 per capita, à la grandeur du pays.

Alors ce n'est pas injuste ce que nous revendiquons. Nous revendiquons des droits, comme en possèdent aussi les autres provinces, mais celles-ci parfois les revendiquent peut-être un peu moins fortement que la province de Québec l'a fait depuis quelques années.

Mais elle l'a toujours fait avec un esprit des plus compréhensif à l'égard des citoyens de toutes les autres provinces.

Nous voulons un Canada uni, oui; un Canada où règne l'entente, oui. Par ailleurs, un Canada où l'entente règne dans le domaine de la fiscalité; où il n'y a pas de sous-entendus ou de fausses interprétations.

Il y a trois semaines, le premier ministre d'une province insinuait, lors de la discussion sur l'aide à la formation professionnelle, que la province de Québec n'avait pas à récriminer, qu'elle avait reçu sa large part. On en a pourtant donné, ici, le chiffre officiel. On constate, en effet, que pendant les trois années que cette loi a été en vigueur, la province de Québec avait reçu moins que la part à laquelle elle avait droit de s'attendre, parce qu'elle n'était pas prête, à ce moment-là, à bénéficier de cette loi-là.

Nous voulons un Canada uni, oui. Nous voulons un Canada où il fera bon de s'entendre les uns avec les autres. Le meilleur moyen pour atteindre cette fin, c'est d'examiner dans une optique plus réaliste ce qui nous divise et nous rend acrimonieux, tout ce qui incite nos concitoyens à penser que nous sommes des incontentables.

Nous ne demandons pas la lune; nous demandons que la province de Québec, comme les autres provinces du Canada, puisse pouvoir bénéficier largement et complètement des énormes richesses qui sont l'héritage communautaire de toute la société canadienne, en facilitant dans le cadre de la Confédération, pour chacune des provinces, la possibilité d'exploiter à bon escient les ressources naturelles du pays.

(Traduction)

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

LES VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens sous la présidence de M. Lamoureux.

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. M. Pickersgill (au nom de l'hon. M. Gordon) propose:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière se terminant le 31 mars 1964, la somme de \$377,400,841.02 soit prélevée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada, ainsi que l'indique la résolution adoptée aujourd'hui au comité des subsides.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

L'hon. M. Pickersgill (au nom de l'hon. M. Gordon) demande à présenter le bill n° C-116 accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1964.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

M. le président: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois? Dès maintenant, avec l'autorisation de la Chambre?

Des voix: Maintenant!

L'hon. M. Pickersgill (au nom de l'hon. M. Gordon) propose la 2^e lecture du bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre formée en comité sous la présidence de M. Lamoureux, passe à l'étude des articles.)

Sur l'article 1—*Titre abrégé.*

M. Howard: Monsieur l'Orateur, avant de poursuivre, je voudrais formuler une observation en ce qui concerne le bill à l'étude. Nous avons un exemplaire de ce bill sous les yeux et, sur la page titre, nous voyons Bill C suivi d'un espace blanc, comme il en va ordinairement pour tous les bills de cette catégorie. Puis nous lisons:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1964.